

Les Rendez-Vous de la Professionnalisation de l'AGEFMA

BILAN PEDAGOGIQUE ET FINANCIER : Mode d'emploi

Contexte

Tous les prestataires de formation professionnelle, quel que soit leur statut juridique, réalisant des actions entrant dans le champ de la formation professionnelle continue, doivent établir un Bilan Pédagogique et Financier (BPF), à fournir à la DIECCTE ou DIRECCTE avant le 30 avril de chaque année.

Ce bilan retrace l'activité, à titre principal ou accessoire, à titre individuel ou non pour le dernier exercice comptable clos.

Objectifs

Connaître les caractéristiques générales du bilan pédagogique et financier.

Être capable de remplir le bilan pédagogique et financier

Contenu

Les enjeux de la déclaration annuelle

- Le cadre légal du BPF
- L'obligation des organismes de formation en matière de déclaration
- Les délais réglementaires
- Les sanctions en cas de non déclaration

Comment compléter le bilan pédagogique et financier : Les différentes annexes

- Le bilan financier
- Le bilan pédagogique (stagiaires, heures, formateurs, etc.)
- Compléter votre BPF sur internet via le site « mesdemarches.emploi.gouv.fr »

L'archivage de la déclaration

- Sous quel délai conserver vos déclarations ?
- Comment retrouver vos anciennes déclarations ?

Modalités pédagogiques

- Apports méthodologiques et théoriques

Public

- Responsable et assistant de formation.
- Responsable d'organisme de formation
- Tout collaborateur chargé d'établir le bilan pédagogique et financier

Pré requis

Connaître les fondamentaux du secteur de la formation.

Dates Horaires

Vendredi 20 avril 2018
De 9 heures à 13 heures

Lieu

A communiquer ultérieurement

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

[JE M'INSCRIS](#)

NOMBRE DE PLACES LIMITE